



Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU mardi 7 juin à 19h

L'an deux mille seize, le mardi 7 juin à 19 heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

Présents : Serge Deloges, Françoise Mithouard, Maurice Robin, Eric Thiébault, Danielle Villain, Nelly Larousse, Henri Demonceaux, Pascal Pelletier, Marie-Françoise Conan Petitot, Raymonde Sévéré, Sylvie Ollivier Henry, Alain Renard, Michel Palteau.

Absent : Eric Evrard

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 h.

Madame Françoise Mithouard est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 29 mars 2016.

Vote 13 pour .

ORDRE DU JOUR

1- Recensement 2017. Nomination d'une coordinatrice et d'une suppléante

Délibération pour la nomination d'une coordinatrice et d'une suppléante pour la mise en place du recensement qui se déroulera du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Vote 13 pour présents

2 – Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe parlementaire

Suite à une demande de subvention concernant l'enveloppe parlementaire, Madame la Sénatrice Marie-Lise Campion sollicitera le Ministère de l'Intérieur pour obtenir cette subvention au titre de sa dotation pour une partie de nos travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées pour un montant de 3864 €.

Délibération pour acceptation de la demande de subvention.

Vote 13 pour présents

3 – Construction de la nouvelle station d'épuration. Approbation de la mise en compatibilité du P.L.U. pour permettre le projet

Une enquête publique en vue de la construction d'une station d'épuration du Val Saint Germain, s'est déroulée du mardi 26 janvier 2016 au vendredi 26 février 2016.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de ce projet.

Délibération pour approuver la mise en compatibilité du P.L.U. de la commune du Val Saint Germain en vue de la construction de cette station d'épuration.

Vote 13 pour présents

4 – Autorisation de la commune aux fins d'adhésion de la C.C.D.H. au syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique

La C.C.D.H. devant adhérer au S.M.O. demande à chaque commune membre d'approuver cette adhésion.

Délibération pour autoriser l'adhésion de la C.C.D.H. au syndicat mixte ouvert « Essonne Numérique ».

Vote 13 pour présents

5 – Autorisation donnée au Maire pour signer une promesse de vente

Monsieur Patrick Zimmermann propose de se porter acquéreur de la propriété appartenant à la commune du Val Saint Germain, 87 rue du Village pour un prix net vendeur de 390 000€

Délibération pour autoriser le Maire à signer une promesse de vente.

Vote 13 pour présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 .

Fait au Val Saint Germain, le mardi 7 juin 2016.

Le Maire

Serge Deloges